

UGP-PROSYS

TRAVAUX DE RÉHABILITATION POST SÉISME (14 AOÛT 2021) DANS LES INSTITUTIONS SANITAIRES DANS LE DÉPARTEMENT DU <u>SUD</u>

INTRODUCTION

Le séisme du 14 août 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'Unité de Gestion des Projets (UGP) du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP).

Différents types d'interventions sont prévus ; démolition, Tonnelle provisoire, reconstruction, réhabilitation, finalisation de constructions, etc. L'amélioration de ces espaces inclut, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et para-cycloniques suivant le Paquet essentiel de services (PES) du MSPP. Ils doivent améliorer la qualité de soins des patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre les aspects techniques et les besoins en matériels de la réhabilitation, il a été jugé utile d'intégrer la sauvegarde sociale et environnementale des interventions.

Ce document présente une description (générale, technique sauvegarde sociale et environnementale), de chaque institution visitée dans le département du Sud. Il présente les solutions proposées ainsi que les coûts approximatifs pour chaque site.

1- PRÉSENTATION GÉOGRAPHIQUE DES SITES DANS LE DEPARTEMENT DU SUD.

Dans le département du Sud, l'équipe technique chargée des infrastructures de l'UGP a visité une trentaine de sites. Pour accompagner les directions sanitaires touchées, différentes interventions sont prévues. Ces interventions ont été catégorisées en trois types : réhabilitation, reconstruction, finalisation de construction afin d'avoir une vision rapide des travaux.

1.1. Réhabilitation de l'existant (9)

Cela concerne les centres de santé fonctionnels, touchés par le séisme et qui demandent quelques travaux de réhabilitation et de mise aux normes. C'est le cas des structures sanitaires de : Dory, Melon, Laborde, Béraud, Saint Jean du Sud, Saint Louis du Sud, Mme Bernard à Île-à-Vache, Sunlight de la Colline et Charles Pasqua.

1.2. Reconstruction de l'existant (8)

Les structures sanitaires à reprendre dans le Sud sont au nombre de huit (8). Il s'agit des sites de : Direction Départementale Sanitaire du Sud (DSS), Ferme Leblanc, Guichard, Mersan, Leprêtre, Coteaux, Baie-Dumesle, Sucrerie Henry. Ces sites ont été fortement endommagés, et pour la plupart, une autre propriété a été retenue pour la reconstruction. Soit que la position ou le terrain initial ne répond pas aux attentes de la Sauvegarde et/ou la petitesse du terrain disponible. Pour certaines structures, il faut avoir une tentative de service pour fournir les soins provisoirement.

1.3. Finalisation des Constructions en cours (1)

La construction de la structure sanitaire de Roche-à-Bateau a débuté (avec les fonds publics), mais reste inachevée faute de moyens financiers. Les travaux sont à l'arrêt depuis plusieurs années, les bâtiments ont subi des dégradations partielles pendant le séisme. Pour ce site, les travaux seront finalisés afin de leur permettre de fonctionner dans un délai raisonnable. Il y a des considérations spécifiques faites pour anticiper la montée des eaux d'un ravin dans l'environnement du vaste terrain du site en période de grande catastrophe, vu l'importante dénivellation existante entre le ravin et la structure sanitaire.

1.4. Site visité, non encore retenu (4)

Les quatre (4) autres sites proposés, demandés par la Direction Sanitaire Sud (DSS) sont : La Cahouane à Tiburon (Site à finaliser, travaux arrêtés en 2015). Ce site a été préféré par DSS pour avoir un site plus complet et offrir tous les services de base dans la commune de Tiburon. Le site de Marceline (Complètement détruit par le séisme, il n'y a pas de preneur pour). Le site de Morancy (Site à finaliser, arrêté en 2015). Le site de Port-à-Piment, arrivé tardivement sur la liste par l'insistance conjuguée de la DSS et la MSF, vu le niveau d'investissement à faire, finalement il n'y a pas de preneur pour le réhabiliter. Un site fortement touché par le séisme. Ce sont des sites pour la plupart importants dans la stratégie et la couverture de soin dans le Grand Sud.

1.5 Atténuation des risques

Cette évaluation met en lumière certains aspects non considérés jusqu'à cette visite ; cela influencerait le budget présenté pour la réalisation des travaux. Ce qui peut engendrer des économies sur la qualité des matériaux utilisés, mais également sur la rémunération des ouvriers, mais surtout sur la pérennité des travaux. Dans ce cas, des risques tant sur le plan social qu'environnemental peuvent apparaître. Une étude minutieuse des budgets, avec l'appui de professionnels dans le domaine de la construction (ingénieurs), permettrait certainement d'approcher au plus juste la réelle valeur financière des travaux. Ce qui serait bénéfique pour atténuer les risques sociaux et environnementaux.

De la conception au suivi des travaux, la supervision des ingénieurs de la DSS et ceux de PROSYS présents dans le département pourrait s'avérer utile. Cela permettra de prendre en considération certains aspects, d'atténuer des risques et d'éviter des nuisances avant, pendant et après la réalisation des travaux.

Projet PROSYS

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : 27 Février 2019 et Septembre 2022

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Sud – Coteaux-Coteaux,

CS. Code institution 741501. Coordonnées GPS 18.19662; 74.0309

Responsable du centre de santé: Administrateur Adolph Jocelyn 37 87 56 72 / 36 10 57 87

Responsable de la sélection environnementale et sociale : Anael Hyppolite

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 août 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'Unité de Gestion des Projets (UGP) du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP).

Le CS des Coteaux, principale institution de santé de la ville, a subi des dommages lors du passage du cyclone Matthew. Dans le cadre du projet PASMISSI, une réhabilitation a été entreprise pour rendre fonctionnel le HCR des Coteaux. Après le séisme du 14 août, une évaluation du site a révélé d'importants dégâts, rendant impérative la reconstruction du HCR. Cette reconstruction est essentielle pour garantir une offre de services de qualité à la communauté, en mettant l'accent sur les aspects sociaux et environnementaux. Pour la construction de l'IS, la communauté a offert le terrain. À

NB: L'IS détruit par le séisme est un Centre de santé, cependant son architecture était faite pour accueillir un HCR. La Direction départementale a entamé des démarches auprès du ministère pour le changement de catégorie.

Il faut toutefois noter que cette évaluation a été faite le 27 Février 2018 et actualisée sur le nouveau site en septembre 2022.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
	Ressources du secteur			
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?	Х		
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?	Х		
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		Х	
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		x	
	Diversité biologique			
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		Х	
	Zones protégées			
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		Х	
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait- il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		Х	
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х	
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		Cyclone, séisme
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		x	
	Paysage / esthétique	•	-	
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
14	Si oui, combien ?	-	-	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		Х	
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL¹, faune)		х	
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	
18	Si oui, combien ?	-	-	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		Х	
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)?		Х	
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?		Х	Sinon, le déblai des fouilles qui sera réutilisé sur le site.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?		х	
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	-	-	
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	-	-	
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		Х	
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	

¹Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		Х	
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Travaux de construction ; fouilles, échafaudages, ferraillages, etc. Des mesures seront prises (EPI, Sensibilisation, Assurance, etc.) pour réduire les risques d'accidents
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		х	
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		x	
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		C'est un projet qui met en valeur l'aspect genre. Les femmes sont impliquées dans tout le processus. Lors de l'exécution leur emploi serait fortement recommandé.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		La population est bien informée des travaux à effectuer.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet? OuiX Non
Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. Consultation publique avec les parties prenantes. La population avoisinante a été informée des modalités et conditions des travaux et a donné le plein adhésion au projet. Un nouveau terrain a été cédé à au MSPP pour accueillir l'IS

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

Impact, risque/effet négatifs	Mesures d'atténuation
10 - Inondation, séisme, cyclone	Drainage, construction parasismique et paracyclonique,
22- Déchets solides	Les sites seront nettoyés par les entreprises, les déchets seront détruits.
31- Risques accidents	Port de tenues de chantiers obligatoire (Bottes, casque, gang, chasuble) les entreprises sont tenues d'assurer les ouvriers, et les ouvriers seront sensibilisés et responsabilisés par atténuer les risques.
34- Préoccupations implication des femmes	Les femmes seront employées pour les travaux correspondant à leurs qualifications. Construction de toilettes dame, etc.
36- Participation de la population	La communauté a proposé le terrain au MSPP et sensibilisée sur le niveau de participation à apporter.

Partie D : Classification du projet et travail environnemental

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Projet PROSYS

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : 27 Février 2018

et Septembre 2022

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Sud - Roche à Bateau. -,

Roche à bateau, CS. Code institution 743101 .Coordonnées GPS 18.1786; -73.9966

Responsable du centre de santé : Marjorie Philomé Directrice

Mail: marjoriephilome@gmail.com Tél. 39 46 65 51

Responsable de la sélection environnementale et sociale : néant

Partie A : Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité ; choix du site ; indication du coût ; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante ; description d'acquisition de terrain ; durée des travaux ; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 août 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'Unité de Gestion des Projets (UGP) du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP).

Le Centre de Santé mixte de Roche à Bateau a subi de nombreux dégâts lors du passage du cyclone Matthew. Alors que les travaux de réparation étaient en cours, les ravages du tremblement de terre sont venus s'ajouter à ceux du cyclone Matthew. Parallèlement, le centre de santé public était en cours de construction bien avant le passage de Matthew pour compenser la capacité limitée du centre de santé mixte. La Direction départementale a recommandé la finition des travaux du centre de santé, dont les travaux avaient débuté depuis 2015. Après une mise à jour d'une évaluation, ce site a été retenu pour effectuer des travaux de complétude afin de garantir un meilleur service à la communauté, en incluant le volet social et environnemental.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
Ressources du secteur			
Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х	Sinon que de l'eau.
Nécessitera-t-il un défrichement important ?		Х	
Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		Х	
Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	
Diversité biologique			
Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	
Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		Х	
Zones protégées			
La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		Х	Sinon, un ravin dans le contre bas du terrain
Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		Х	
Géologie, sols, catastrophes naturelles			
Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х	
La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		Inondation, cyclones et séisme
Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		x	
Paysage / esthétique			
Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		x	
Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			
Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	
	Ressources du secteur Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ? Nécessitera-t-il un défrichement important ? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ? Diversité biologique Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ? Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ? Zones protégées La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.) Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ? Géologie, sols, catastrophes naturelles Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ? La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,) Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ? Paysage / esthétique Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ? Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats,	Ressources du secteur Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ? Nécessitera-t-il un défrichement important ? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ? Diversité biologique Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ? Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ? Zones protégées La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.) Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ? Géologie, sols, catastrophes naturelles Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ? La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,) Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ? Paysage / esthétique Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ? Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats,	Ressources du secteur Le micro-projet nécessitera-t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.)? Nécessitera-t-il un défrichement important? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? Le projet nécessitera-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel? Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières)? Zones protégées La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.) Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée? Géologie, sols, catastrophes naturelles Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement)? La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,) Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau? Paysage / esthétique Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage? Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats,

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
14	Si oui, combien ?	-	-	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL², faune)		х	
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	
18	Si oui, combien ?	-	-	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		Х	
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?		Х	
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		Pots de Peinture, déblais (qui seront pris en charge)
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?		х	
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	-	-	
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	-	-	
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		Х	
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		Х	
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		Х	

²Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		Х	
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Travaux de rénovation et réhabilitation
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		Х	
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	x		C'est un projet qui met en valeur l'aspect genre. Les femmes sont impliquées dans tout le processus.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		La population est bien informée des travaux à effectuer.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet?	OuiX Non
Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. Con des modalités et conditions de la reprise des travaux	nsultation publique avec les parties prenantes. La population avoisinante a été informée

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

Impact, risque/effet négatifs	Mesures d'atténuation
10 - Inondation, séisme, cyclone	Drainage, construction parasismique et paracyclonique,
22- Déchets solides	Les sites seront nettoyés par les entreprises, les déchets seront détruits.
31- Risques accidents	Port de tenues de chantiers obligatoire (Bottes, casque, gang, chasuble) les entreprises sont tenues d'assurer les ouvriers
34- Préoccupations implication des femmes	Les femmes seront employées pour les travaux correspondant à leurs qualifications. Construction de toilettes dame
36- Soutien de la communauté	Puisque c'est un site qui a démarré et arrêté en 2015. Il y a de grandes attentes pour compléter les travaux.

Partie D : Classification du projet et travail environnemental

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Projet PROSYS

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : 28 Février 2018 et Septembre 2021

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Sud – Maniche – CCS de

Melon - Code institution 715303. Coordonnées GPS 18.35333; -73.77304

Responsable du centre de santé: Miss Luciana JUSTE : (509) 3868-8173

Responsable de la sélection environnementale et sociale :

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 août 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'Unité de Gestion des Projets (UGP) du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP)

Le Centre de Santé de Melon a subi des dégâts lors du passage du cyclone Matthew. Grâce au projet PASMISSI, le site a été réhabilité. Cependant, le séisme du 14 août a engendré quelques dégâts mineurs, notamment sur la clôture. Ces dommages nécessitent des travaux de réhabilitation pour assurer un meilleur service à la communauté, en intégrant les aspects sociaux et environnementaux.

Il faut toutefois noter que cette évaluation a été faite le 28 Février 2018 et actualisée en septembre 2021.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
Ressources du secteur			
Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.)?		х	
Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	
Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		Х	
Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		x	
Diversité biologique			
Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	
Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х	
Zones protégées			
La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	
Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	
Géologie, sols, catastrophes naturelles			
Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х	Zone marécageuse
La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	x		Inondation, cyclones et séisme
Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		x	
Paysage / esthétique			
L r e r L L r C L L r c 2 L L r r e r C Y r c 2 L L r r e r C Y r c 2 L L r r e r c Y e r c L c L L L r e r e r c Y e r c 2 L L r e r e r c Y e r c 2 L L r e r e r e r e r e r e r e r e r e	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des essources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.)? Nécessitera-t-il un défrichement important? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon emporaire ou permanente? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? Le projet nécessitera-t-il d'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? Le projet réque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, rulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, rulturel? Le micro-projet des ensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones desactivement par le micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.) Le le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ? Le projet dépendent de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ? Le azone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, pyclones,) Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un parrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?	Ressources du secteur Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des sessources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.)? Nécessitera-t-il un défrichement important ? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon emporaire ou permanente ? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ? Diversité biologique Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, rulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, rulturel ? 'a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ? Cones protégées La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.) Eli le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ? Déclogie, sols, catastrophes naturelles ('a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ? La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, ryclones,) Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un parrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?	Ressources du secteur The micro-projet nécessitera-t-il des volumes importants de matériaux issus des essources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, che projet nécessitera-t-il un défrichement important? The projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon emporaire ou permanente? The projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? The projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? The projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? The projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? The projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? The projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? The projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? The projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? The projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? The projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? The projet is de causer des effets sur des espèces rares, valuriare alle es aires protégées protégées. The projet des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées des des des des protégées. The projet des zones instables de projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones des des des des des des des des pourraits être affectées des des des des des des des des des d

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		x	
14	Si oui, combien ?		х	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		Х	
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL³, faune)		х	Plan de réinstallation (préparé conformément au Cadre de politique de
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	réinstallation)
18	Si oui, combien ?		х	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		Х	
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers) ?		Х	
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	v		Le nettoyage et le déblayage de la cour
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?		x	
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?		x	
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?		х	
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		Х	
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		Х	
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			

³Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		Х	
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		Х	
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	
	Santé sécurité		•	
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?		x	
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		Х	
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	v		Construction d'un bloc sanitaire moderne avec cabine séparée (H/F)
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?		х	Il y a confusion, déjà deux (2) institutions qui travaillent sur le site, travaux en cours par intermittence.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet?	OuiX Non
·	sultation publique avec les parties prenantes. La population avoisinante a été informée ntions de l'UGP dans le IS. Le projet Pamissi a fait des interventions de réhabilitation
	

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

Impact, risque/effet négatifs	Mesures d'atténuation					
10 - Inondation, séisme, cyclone	Drainage, construction parasismique et para cyclonique,					
22- Déchets solides	Les sites seront nettoyés par les entreprises, les déchets seront détruits.					
31- Risques accidents	Port de tenues de chantiers obligatoire (Bottes, casque, gang, chasuble) les entreprises sont tenues d'assurer les ouvriers					
34- Préoccupations implication des femmes	Les femmes seront employées pour les travaux correspondant à leurs qualifications. Construction de toilettes dame					

Partie D : Classification du projet et travail environnemental

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Projet PROSYS

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : 1^{er} Mars 2018

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Sud – Ferme Leblanc –

Torbeck- CCS de Ferme Leblanc. Code institution 712306. Coordonnées GPS 18.2881; -73.88374

Responsable du centre de santé :

:		Tél	١.	
	:	:	: Tél	: Tél.

Responsable de la sélection environnementale et sociale :

.....

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 août 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'Unité de Gestion des Projets (UGP) du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP)

Le Centre de Santé Ferme Leblanc a subi des dommages lors du passage du cyclone Matthew. Grâce au projet PASMISSI, le site a été réhabilité. Cependant, le séisme du 14 août a entraîné des dégâts importants. Les interventions prévues viseront la reconstruction du centre de santé ainsi que la reprise de la clôture. Ces travaux seront réalisés pour assurer un meilleur service à la communauté en intégrant les aspects sociaux et environnementaux.

Il faut toutefois noter que cette évaluation a été faite en le 28 Février 2018 et actualisée sur le nouveau site au cours de septembre 2021.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation	
	Ressources du secteur	•			
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.)?		х		
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х		
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente?		Х		
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х		
	Diversité biologique				
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х		
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х		
	Zones protégées				
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х		
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		Х		
	Géologie, sols, catastrophes naturelles				
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х		
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		Cyclones et séisme	
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		x		
	Paysage / esthétique				
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х		
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres				

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		x	
14	Si oui, combien ?			
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		Х	
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ⁴ , faune)		Х	
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		X	
18	Si oui, combien ?		х	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		Х	
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)?		Х	
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?		х	Sinon que des déblais qui seront réutilisés sur le site.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?		х	
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?		X	
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?		Х	Planification à faire.
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		Х	
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		Х	
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		Х	
	Mode de vie			

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		Х	
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		Х	
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	Х		Au cours des travaux, oui. La sensibilisation sera faite, les EPI seront disponibles, et une assurance sera contractée pour les risques d'accident.
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		Х	
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	v		La protection et la sécurité du site (Clôture, Correction du bâtiment, ajout de bloc sanitaire). Amélioration des infrastructures sanitaires, etc.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	V		Les travaux faciliteraient un service de qualité particulièrement aux femmes, mais aussi une considération importante pour la communauté.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet?	OuiX Non
Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. Cor des modalités et conditions des travaux	sultation publique avec les parties prenantes. La population avoisinante a été informée

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

Impact, risque/effet négatifs	Mesures d'atténuation
10 - Inondation, séisme, cyclone	Drainage, construction parasismique et para-cyclonique,
22- Déchets solides	Les sites seront nettoyés par les entreprises, les déchets seront détruits.
31- Risques accidents	Port de tenues de chantiers obligatoire (Bottes, casque, gang, chasuble) les entreprises sont tenues d'assurer les ouvriers.
34- Préoccupations implication des femmes	Les femmes seront employées pour les travaux correspondant à leurs qualifications. Construction de toilettes dame.
36- Participation de la communauté	La communauté a été consultée et informée des travaux à réaliser. Ils sont dans l'attente des travaux.

Partie D : Classification du projet et travail environnemental

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Projet PROSYS

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : 27 Février 2018 et septembre 2021

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Sud – Ville de St Louis

du Sud CS de Saint Louis - Code institution 732201. Coordonnées GPS 18.2881; -73.88374

Responsable du centre de santé : Délince Magloire, ADM Mail : magloirelouisdelince@yahoo.fr

Tél.: (509) 3678-4465

Autres personnes rencontrées : Inf. Venise Aladin Tél. (509) 46 34 50 66

Responsable de la sélection environnementale et sociale :

.....

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 août 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'Unité de Gestion des Projets (UGP) du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP).

Suite à une évaluation mise à jour, ce site a été retenu pour des travaux de réhabilitation visant à rendre le centre de santé plus fonctionnel et à garantir un meilleur service à la communauté, en prenant en compte les aspects sociaux et environnementaux.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation		
	Ressources du secteur					
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.)?		х			
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х			
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente?		х			
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х			
	Diversité biologique					
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		x			
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х			
	Zones protégées					
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х			
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		Х			
	Géologie, sols, catastrophes naturelles					
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х			
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	V		Cyclones et séisme		
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		х			
	Paysage / esthétique					
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х			

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation	
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres				
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		x		
14	Si oui, combien ?				
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		Х		
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ⁵ , faune)		Х	Plan de réinstallation (préparé conformément au Cadre de politique	
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	de réinstallation)	
18	Si oui, combien ?		х		
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х		
	Pollution et nuisances				
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		Х		
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)?		Х		
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?		х		
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?		х		
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?		х		
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?		х	Certaines structures de gestion des déchets, incinérateur devront être construits.	
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		Х		
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		Х		
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs				

⁵Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		Х	
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		Х	
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		Х	
	Santé sécurité	•	•	
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?		х	
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		Х	
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	v		Faciliter la circulation des femmes enceintes, l'utilisation des toilettes appropriées.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	v		La population est bien informée des travaux à effectuer et le staff du centre de soin exprime leur soutien à une telle initiative.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet? OuiX_ Non
Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. Consultation publique avec les parties prenantes. La population avoisinante a été informée des modalités et conditions des travaux. La population est déjà imbue de la qualité des interventions de l'UGP dans l'IS à travers le projet Pasmissi

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

Impact, risque/effet négatifs	Mesures d'atténuation	
10 - Inondation, séisme, cyclone	Drainage, construction parasismique et paracyclonique,	
22- Déchets solides	Les sites seront nettoyés par les entreprises, les déchets seront détruits.	
31- Risques accidents	Port de tenues de chantiers obligatoire (Bottes, casque, gang, chasuble) les entreprises sont tenues d'assurer les ouvriers	
34- Préoccupations implication des	Les femmes seront employées pour les travaux correspondant à leurs qualifications. Construction de	
femmes	toilettes dame	

Partie D: Classification du projet et travail environnemental

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Projet PROSYS

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : 28 Février 2018 et Septembre 2021

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Sud – Maniche – CCS de Dory - Code institution 715202. Coordonnées GPS 18.35593; -73.72292.

Responsable du centre de santé: Miss Madeleine Chéry : (509) 4719-6305

Responsable de la sélection environnementale et sociale :

.....

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 août 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'Unité de Gestion des Projets (UGP) du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP)

Après mise à jour d'une évaluation, ce site a été sélectionné pour entreprendre des travaux d'agrandissement, notamment l'ajout d'une résidence, dans le but d'assurer un meilleur service à la communauté, tout en intégrant les aspects sociaux et environnementaux.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

Ressources du secteur Le micro-projet nécessitera-t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.)? Nécessitera-t-il un défrichement important? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? Diversité biologique Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel? Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières)? Zones protégées La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.) Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées,	
des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.)? Nécessitera-t-il un défrichement important ? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ? Diversité biologique Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ? Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ? Zones protégées La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)	
Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? Diversité biologique Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel? Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières)? Zones protégées La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)	
temporaire ou permanente? Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente? Diversité biologique Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel? Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières)? Zones protégées La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)	
4 ou permanente ?	
Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ? Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ? Zones protégées La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.) X	
5 vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ? Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ? Zones protégées La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.) X X X	
6 affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ? Zones protégées La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.) X X X X	
La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires 7 protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.) X	
7 protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)	
Si la micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées	
8 pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?	
Géologie, sols, catastrophes naturelles	
Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?	
10 La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,) v Cyclones et séisme	
Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?	
Paysage / esthétique	
Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?	
Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres	

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers?		х	
14	Si oui, combien ?			
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		Х	
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ⁶ , faune)		х	
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	
18	Si oui, combien ?		х	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		Х	
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)?		Х	
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?		х	
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?		х	
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	v		Le centre dispose d'un incinérateur et une fosse à déchets assez ancien et non fonctionnel
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?		х	Matthew ont détruit ou affecté les faibles structures existantes.
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?	v		Il n'existe aucun point d'eau potable dans la communauté, sinon à quelques kms, une rivière utilisée et l'eau est transportée à moto ou à dos d'âne, rarement en voiture. Le SAEP ne fonctionne plus depuis Matthew, un forage vieux de plus de 30 ans est tombé en panne depuis environ une année.
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		Х	
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		Х	
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?		х	
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		Х	
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	v		Spécialement sur les infrastructures sanitaires, de soins médicaux. La protection du site est indispensable, ainsi que la clôture de protection.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	V		L'accueil, la volonté de savoir ce qui va être fait pour le centre, tout ceci constitue une bonne nouvelle pour cette communauté vivant dans une zone enclavée et isolée, affectée fortement par le passage de Matthew dont rien n'a été fait en termes d'infrastructures tant pour le centre que pour la communauté.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet?	OuiX Non	Si ". Consultation publique avec les parties prenantes. La
population avoisinante a été informée des modalités et conditions des travaux. I	La population est déjà	imbue de la qualité des interventions de l'UGP dans l'IS à travers
le projet Pasmissi		

Partie C: Mesures d'atténuation: Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

Impact, risque/effet négatifs	Mesures d'atténuation
10 - Inondation, séisme, cyclone	Drainage, construction parasismique et paracyclonique,
22- Déchets solides	Les sites seront nettoyés par les entreprises, les déchets seront détruits.
31- Risques accidents	Port de tenues de chantiers obligatoire (Bottes, casque, gang, chasuble) les entreprises sont tenues d'assurer les ouvriers
34- Préoccupations implication des	Les femmes seront employées pour les travaux correspondant à leurs qualifications.
femmes	Construction de toilettes dame
Le point 27	Une proposition pour forer un puits avec pompage au fil solaire pour alimenter le centre et mettre un point d'eau en dehors du centre pour desservir la communauté d'une eau de qualité.

Partie D : Classification du projet et travail environnemental

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

NB: Vu l'abandon du centre en termes d'infrastructures, il y a des actions importantes à considérer:

- La clôture complète pour la protection du site et des équipements
- La construction d'un bloc sanitaire moderne d'au moins deux (2) cabines pour les patients et leurs visiteurs
- La construction d'une extension de 60m² pour loger le staff du centre qui occupe une partie de la structure principale qui devrait être utilisée pour d'autres services médicaux
- Le forage d'un puits avec pompage solaire avec un réservoir/château d'eau de 1 000 gls environ pour alimenter le centre ainsi que le système d'alimentation 34552856
- Construction d'une fontaine simple de deux (2) robinets en dehors du centre pour éviter que les besoins en eau de la communauté arrivent à l'intérieur du centre (fonctionnelle à des heures fixes).

Projet PROSYS

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : 27 Février 2018

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Sud - Bourdet - DSS-

Direction départementale DSS Coordonnées GPS 18.22027; -73.76555

Responsable du centre de santé: Administrateur : M. Richard Aubourg (509) 3752-4922

Logisticien : M. Benson Aubourg (509) 3925-8242

Responsable de la sélection environnementale et sociale :

Partie A : Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité ; choix du site ; indication du coût ; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante ; description d'acquisition de terrain ; durée des travaux ; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 août 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haïti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'Unité de Gestion des Projets (UGP) du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP)

La Direction Départementale Sanitaire du Sud (DSS) qui coordonne toutes les interventions en termes de soins médicaux, depuis au moins dix (10) ans fonctionne dans une structure provisoire et dans un environnement inadéquat. Le Sud et particulièrement Bourdet sont très exposés à toutes sortes d'intempéries : Cyclones, inondations, etc. D'autant plus, le passage de l'ouragan Matthew a laissé quelques traces sur la structure existant ; toitures coulées (beaucoup de matériels et équipements inutilisables), sanitaires non fonctionnels, tout ceci joint à une circulation assez difficile sur le site en période pluvieuse, la sécurité du site, sans oublier l'absence de point d'eau pour alimenter le système. Voilà pourquoi une considération a été faite sur l'environnement physique et social du site. Après mise à jour d'une évaluation ce site a été retenu pour effectuer des travaux de construction afin de garantir un meilleur service à la communauté et mieux coordonner les activités sanitaires du département du Sud, en incluant le volet social et environnemental.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation		
	Ressources du secteur					
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.)?		х			
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х			
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente?		х			
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х			
	Diversité biologique					
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х			
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		Х			
	Zones protégées					
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х			
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		Х			
	Géologie, sols, catastrophes naturelles					
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		x			
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	V		Inondation, séisme et cyclones		
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		х			
	Paysage / esthétique					
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х			

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	
14	Si oui, combien ?		х	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ⁷ , faune)		Х	
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	
18	Si oui, combien ?		х	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		x	
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		Х	
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)?		Х	
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?		х	
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?		х	
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?		Х	
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?		х	Brûlage à ciel ouvert pour éliminer les déchets.
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		Х	
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		Х	
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		Х	
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	
	Santé sécurité		•	
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	V		
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		Х	Vue les préalables et l'environnement du site, où plusieurs d'institutions publiques sont installées.
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	v		C'est un bâtiment administratif où toute intervention faciliterait un meilleur fonctionnement, servirait au bien être des femmes qui ont un staff majoritairement de femmes.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?		х	Pour le staff du bureau ce serait une bonne nouvelle si les interventions pouvaient améliorer la situation du bureau (chaleur, espace de circulation, allée piétonne, petitesse des salles, etc.).
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet ? OuiX Non
Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. Consultation publique avec les parties prenantes. La population avoisinante a été informée
des modalités et conditions des travaux, de plus c'est un espace administratif, il n'y a pas réellement d'habitations privées dans le secteur

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

Impact, risque/effet négatifs	Mesures d'atténuation
10 - Inondation, séisme, cyclone	Drainage, construction parasismique et para-cyclonique,
31- Risques accidents	Port de tenues de chantiers obligatoire (Bottes, casque, gang, chasuble) les entreprises sont tenues d'assurer les ouvriers
34- Préoccupations implication des	Les femmes seront employées pour les travaux correspondant à leurs qualifications.
femmes	Construction de toilettes dame

Partie D : Classification du projet et travail environnemental

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

NB: Extension de la structure de la direction départementale devrait-être imminente. L'extension devrait prendre en compte la construction d'une salle de conférence pour 40 personnes environ, un espace administratif adéquat pour booster l'ambiance de travail et la fierté du staff.

Projet PROSYS

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : 16 Mai 2019 et septembre 2021

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Sud - Torbeck, Béraud

CS Beraud - Code institution 712205- Coordonnées GPS 18.20528; -73.8601

(MSPP)

Responsable du centre de santé: Responsable du centre, Miss Donia (509) 4851-7759

Miss Chacha (509) 44 66 92 11

Responsable de la sélection environnementale et sociale : ------

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 août 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'Unité de Gestion des Projets (UGP) du Ministère de la Santé Publique et de la Population

Ce centre présente une particularité, il s'agit d'un ancien centre réhabilité (agrandissement) par BMPAD, cependant les travaux n'ont jamais été achevés. Les pièces additionnelles ajoutées n'ont jamais été fonctionnelles. Le cyclone Matthew a fortement endommagé l'ensemble de l'infrastructure. D'autres travaux demandés dans le cadre du FBR sont nécessaires pour répondre aux normes du PES et pour fonctionner selon les besoins des bénéficiaires (personnel et patients 4 000 hab.) Ces travaux ne seront pas nuisibles à la Sauvegarde environnementale et sociale. Le formulaire fournira de plus amples informations.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
	Ressources du secteur			
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х	
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х	
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	
	Diversité biologique			
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		x	
	Zones protégées			
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		x	
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х	
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		х	
	Paysage / esthétique			
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	
14	Si oui, combien ?			
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ⁸ , faune)		×	
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	
18	Si oui, combien ?			
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		x	
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)?		х	
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?		х	
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	ī	-	
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	-	-	
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	
	Mode de vie			

⁸ Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		х	
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet?	Ouix	Non
---	------	-----

Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. Une rencontre publique a été organisée, nous avons rencontré la population avoisinante du centre, laquelle a exprimé son accord pour le sous-projet.

Partie C: Mesures d'atténuation: Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

- 10 : La réhabilitation prendra en considération les normes de construction parasismique et para cyclonique
- 22 : Les déchets communs à tous chantiers de construction, dans le contrat signé, les firmes se sont engagées à prendre en charge les déchets en respectant les normes environnementales et sociales
- 31 : Pour réduire les accidents de travail, les firmes sont tenues de fournir aux ouvriers les équipements de sécurité adaptés pour un chantier de construction (casque, gilet, chaussures de chantier, gants) de plus, des séances de formation doivent être programmées.
- 36 : Ces travaux de réhabilitation du centre de santé apportent une nette amélioration des conditions d'accueil et des prestations de soins, la population est toute acquise à la réalisation de ces travaux.

Partie D : Classification du projet et travail environnemental

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO

Catégorie A: Impacts importants: à ne pas financer.

Projet PROSYS

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : 16 Mai 2019 et septembre 2021

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Sud - Chantal, Le Prêtre

CCS Le Prêtre - Code institution 713302 - Coordonnées GPS 18.20604; -73.947338

Responsable du centre de santé: Miss Marie Edine Valière: (509) 46 29 74 76

Responsable de la sélection environnementale et sociale :

.....

Partie A : Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité ; choix du site ; indication du coût ; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante ; description d'acquisition de terrain ; durée des travaux ; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 août 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'Unité de Gestion des Projets (UGP) du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP).

Il faut toutefois noter que cette évaluation a été faite en le 16 Mai 2019 et actualisée pour la reconstruction du site en septembre 2021.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
	Ressources du secteur		•	
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.)?		x	
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente?		х	
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	
	Diversité biologique			
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х	
	Zones protégées			
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		x	
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х	
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		х	
	Paysage / esthétique			
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers?		х	
14	Si oui, combien ?			
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL³, faune)		х	
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	
18	Si oui, combien ?			
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)?		х	
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?		х	
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	-	-	
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	-	-	
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	
	Mode de vie			

⁻

⁹ Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		х	
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	-	-	
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet ? Oui_x___ Non_ ce micro projet, ne nécessite pas l'adhésion de la communauté Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. Consultation publique avec les parties prenantes. La population avoisinante a été informée des modalités et conditions des travaux

Partie C: Mesures d'atténuation: Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

- 10 : La réhabilitation prendra en considération les normes de construction parasismique et para cyclonique
- 22 : Les déchets communs à tous chantiers de construction, dans le contrat signé, les firmes se sont engagées à prendre en charge les déchets en respectant les normes environnementales et sociales
- 31 : Pour réduire les accidents de travail, les firmes sont tenues de fournir aux ouvriers les équipent de sécurité adaptés pour un chantier de construction (casque, gilet, chaussures de chantier, gants) de plus, des séances de formation doivent être programmées.
- 36 : Ces travaux de réhabilitation du centre de santé apportera une nette amélioration de des condition d'accueil et des prestations de soins, la population est toute acquise à la réalisation de ces travaux.

Partie D : Classification du projet et travail environnemental

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO

Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Projet PROSYS

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : 16 Mai 2019 et septembre 2021

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Sud - Saint Jean du Sud

CS ST Jean du sud - Code institution 722301- Coordonnées GPS 18.076123; -73.812615

Responsable du centre de santé : Dr. Chéristal (509) 46 12 69 20

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 août 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'Unité de Gestion des Projets (UGP) du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP).

Il faut toutefois noter que cette évaluation a été faite en le 16 Mai 2019 et actualisée en septembre 2022.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation		
	Ressources du secteur					
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.)?		х			
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х			
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х			
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х			
	Diversité biologique					
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х			
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х			
	Zones protégées					
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		x			
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х			
	Géologie, sols, catastrophes naturelles					
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х			
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х				
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		х			
	Paysage / esthétique					
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х			
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres					

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	
14	Si oui, combien ?			
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ¹⁰ , faune)		х	
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	
18	Si oui, combien ?			
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)?		х	
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?		х	
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	-	-	
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	-	-	
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	

_

¹⁰ Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		х	
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	-	-	
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet?	Oui Non_x ce micro projet, ne nécessite pas l'adhésion de la
communauté	
Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. Cor des modalités et conditions des travaux	nsultation publique avec les parties prenantes. La population avoisinante a été informée

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

Partie D : Classification du projet et travail environnemental

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO

Catégorie A : Impacts importants.

Projet PROSYS

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : 15 Juin 2019 et Septembre 2022.

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Sud – Saint Louis- CCS La

Sucrerie - Code institution 732503 - Coordonnées GPS 18.290833; -73.57027

Responsable du centre de santé : Jean Yves Delface : (509) 36 47 06 54

Responsable de la sélection environnementale et sociale : ------

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 août 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'Unité de Gestion des Projets (UGP) du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP).

Le centre de soin de la Sucrerie Henry a été complètement détruit et déblayé. Cette activité consiste à reprendre complètement la structure sanitaire. L'objectif est de fournir un service de qualité aux pauvres paysans de la région.

Il faut toutefois noter que cette évaluation a été faite en le 15 Juin 2019 et actualisée en septembre 2022.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
	Ressources du secteur			
	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de			
1	matériaux issus des ressources naturelles locales (sable,		Х	
	gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.)?			
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		Х	
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine		Х	
	public de façon temporaire ou permanente ?		^	
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de		Х	
-	façon temporaire ou permanente ?		^	
	Diversité biologique			
	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des			
5	espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue		Х	
	économique, écologique, culturel ?			
	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui			
6	pourraient être affectées négativement par le micro-projet		X	
	(forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation			
	saisonnières) ?			
	Zones protégées	•	r	
	La zone du micro-projet (ou de ses composantes)			
7	comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux,		Х	
'	réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine			
	mondial, etc.)			
	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de			
8	zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie		Χ	
	dans la zone protégée ?			
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
	·			

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement)?		Х	
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		Séismes et cyclones
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		х	
	Paysage / esthétique			
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	
14	Si oui, combien ?			
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		Х	
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ¹¹ , faune)		Х	
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	
18	Si oui, combien ?			
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		Х	

_

¹¹ Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)?		х	
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?		х	
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?		Х	
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	-	-	
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	-	-	
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		Х	
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		Х	
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?		х	
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		х	
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	-	-	
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		x	
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	_	_	
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet ? Oui_x_ Non_ ce micro projet, ne nécessite pas l'adhésion de la communauté

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

10 : La réhabilitation prendra en considération les normes de construction parasismique et paracyclonique

Partie D : Classification du projet et travail environnemental

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO

Catégorie A: Impacts importants: à ne pas financer.

Projet PROSYS

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : 9 Mars 2023

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Sud – Île-à-Vache/Mme

Bernard. CS Île-à-Vache Code institution 716101. Coordonnées GPS 18.08315; -73.65434

Responsable du centre de santé : Administrateur : Ronald (509)4922-7984.

Responsable médical : Dr. Artellus (509)4748-4169

Responsable de la sélection environnementale et sociale : Anaël Hyppolite

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 aout 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'Unité de Gestion des Projets (UGP) du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP).

Différents types d'interventions sont prévus ; démolition, Tonnelle provisoire, reconstruction, réhabilitation, finalisation de constructions, etc. L'amélioration de ces espaces inclus, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et paracycloniques suivant le Paquet essentiel de services (PES) du MSPP. Ils doivent améliorer la qualité de soins des patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre les aspects techniques et les besoins en matériels de la réhabilitation, il a été jugé utile d'intégrer la sauvegarde sociale et environnementale des interventions.

La commune d'Île-a-Vache, Comme son nom l'indique, une île, en certaines périodes, les accès sont très difficiles. Elle a été fortement touchée par le séisme du 14 Août, a besoin de certains supports. Le site de Mme Bernard a été proposé par la DSS pour être réhabilité. Après mise à jour d'une évaluation ce site a été retenu pour effectuer des travaux de réhabilitation afin de garantir un meilleur service à la communauté, en incluant le volet social et environnemental.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
	Ressources du secteur			
	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux		Х	
1	issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois			
	de chantier, etc.)?			
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		Х	
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de		Х	
	façon temporaire ou permanente?			
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon		х	
	temporaire ou permanente ?			
	Diversité biologique			
	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares,		Х	
5	vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique,			
	culturel ?			
	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être		Х	Sinon, des précautions à prendre en traversant la mer.
6	affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs,			
	rivières, zones d'inondation saisonnières) ?			
	Zones protégées			
	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des		Х	
7	aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées,			
	sites de patrimoine mondial, etc.)			
	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones		Х	
8	protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone			
	protégée ?			
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols		Х	
9	(érosion, glissement de terrain, effondrement) ?			
4.0	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations,	х		Cyclone, séisme
10	séismes, cyclones,)			

11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?	x	
	Paysage / esthétique		
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?	х	
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres		
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?	x	
14	Si oui, combien ?		
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?	Х	
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ^[1] , faune)	X	
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?	x	
18	Si oui, combien ?		
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?	x	
	Pollution et nuisances		
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?	Х	
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)?	X	
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	Х	Sinon, le déblai des fouilles qui sera réutilisé sur le site.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?	х	
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	- X	Sinon, le brûlage des déchets. Voilà pourquoi la construction d'un incinérateur artisanal.
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	- X	

26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		Х	
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		Х	
	Mode de vie		•	
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		Х	
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		Х	
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	x		Travaux de construction ; fouilles, échafaudages, ferraillages, etc. Des mesures seront prises (EPI, Sensibilisation, Assurance, etc.) pour réduire les risques d'accidents. L'utilisation de la mer comme mode de transports est aussi un risque.
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		Х	
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		C'est un projet qui met en valeur l'aspect genre. Les femmes sont impliquées dans tout le processus. Lors de l'exécution leur emploi serait fortement recommandé.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	

36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		Les autorités locales sont bien informées des travaux à effectuer. Pour la communauté, d'autres rencontres sont prévues avant le démarrage des travaux.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet?	OuiX Non
·	sultation publique avec les parties prenantes. La population avoisinante a été informée e isolé et la population est très enthousiaste par l'annonce de travaux prévus

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

Impact, risque/effet négatifs	Mesures d'atténuation
10 - Inondation, séisme, cyclone	Drainage, construction parasismique et paracyclonique,
31- Risques accidents	Port de tenues de chantiers obligatoire (Bottes, casque, gang, chasuble) les entreprises sont tenues d'assurer les ouvriers, et les ouvriers seront sensibilisés et responsabilisés pour atténuer les risques. La traversée de la sera encouragée dans des barques équipées.
34- Préoccupations implication des femmes	Les femmes seront employées pour les travaux correspondant à leurs qualifications. Construction de toilettes dame, etc.
36- Participation de la population	Le site est un site public qui a été touché. La population est très favorable pour voir leur structure sanitaire en meilleur état de fonctionnement, selon certains riverains et les autorités locales.

Partie D : Classification du projet et travail environnemental

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Projet PROSYS

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : 8 Mars 2023

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Sud – Camp-

Perrin/Mersan - CCS Mersan - Code institution 714104. Coordonnées GPS 18.281018 ; -73.843675

Responsable du centre de santé : Miss Vendredi Tél. (509) 4851-5958

Responsable de la sélection environnementale et sociale : Anaël Hyppolite

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 août 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'Unité de Gestion des Projets (UGP) du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP).

Différents types d'interventions sont prévus ; démolition, Tonnelle provisoire, reconstruction, réhabilitation, finalisation de constructions, etc. L'amélioration de ces espaces inclut, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et paracycloniques suivant le Paquet essentiel de services (PES) du MSPP. Ils doivent améliorer la qualité de soins des patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre, les aspects techniques et les besoins en matériels de la réhabilitation, il a été jugé utile d'intégrer la sauvegarde sociale et environnementale des interventions.

Le Centre de santé de Mersan a été totalement détruit par le séisme. La communauté a offert une propriété pour reconstruire la structure sanitaire. Voilà pourquoi l'évaluation a été sollicitée.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
	Ressources du secteur			
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.)?		х	Sinon que de l'eau.
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente?		Х	
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	
	Diversité biologique			
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		Х	
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х	
	Zones protégées			
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		Х	Sinon, La Ravine du Sud qui est à moins de 3Km du site
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		Х	
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х	
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		Inondation, cyclones et séisme
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		х	
	Paysage / esthétique			1

12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		Х	
14	Si oui, combien ?	-	-	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		Х	
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ^[2] , faune)		Х	
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		x	
18	Si oui, combien ?	-	-	
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		Х	
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)?		Х	
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		Pots de pPeinture, déblais (qui seront pris en charge). La plupart des déblais seront utilisés sur le site.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?		х	
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	-	-	
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	-	Х	L'incinérateur artisanal sera construit, ainsi que des fosses septiques appropriées pour les effluents.
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		Х	

27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		Х	
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		Х	
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Travaux de fouilles, ferraillages, coffrage,
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		Х	
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		C'est un projet qui met en valeur l'aspect genre. Les femmes sont impliquées dans tout le processus.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		La population est bien informée des travaux à effectuer.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet?	OuiX Non
Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. Cons	sultation publique avec les parties prenantes. La population avoisinante a été informée
des modalités et conditions des travaux	

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

Impact, risque/effet négatifs	Mesures d'atténuation
10 - Inondation, séisme, cyclone	Drainage, construction parasismique et para-cyclonique,
22- Déchets solides	Les sites seront nettoyés par les entreprises, les déchets seront détruits. Pour la gestion des rejets du centre érigé, un incinérateur artisanal et des fosses septiques appropriées seront construits.
31- Risques accidents	Port de tenues de chantiers obligatoire (Bottes, casque, gang, chasuble) les entreprises sont tenues d'assurer les ouvriers
34- Préoccupations implication des femmes	Les femmes seront employées pour les travaux correspondant à leurs qualifications. Construction de toilettes dame
36- Soutien de la communauté	Le terrain est offert par la communauté, et elles sont dans l'attente depuis après le séisme pour la construction de la structure sanitaire.

Partie D : Classification du projet et travail environnemental

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Projet PROSYS

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Sud - Baie du Mesle/Saint

Louis du Sud/Centre communautaire Baie du Mesle - CS. Code institution 732206. Coordonnées GPS 18.22777; -73.61377

Responsable du centre de santé : Infirmier Rodrigue Ligondé (509) 3667-3291. Agent de santé : 3129-4510

CASEC Solon Clermont : (509) 3756-1539

Responsable de la sélection environnementale et sociale

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante ; description d'acquisition de terrain ; durée des travaux ; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 août 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'Unité de Gestion des Projets (UGP) du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP).

Différents types d'interventions sont prévus ; démolition, Tonnelle provisoire, reconstruction, réhabilitation, finalisation de constructions, etc. L'amélioration de ces espaces inclut, d'un côté, des techniques appropriées permettant de garantir des constructions parasismiques et para-cycloniques suivant le Paquet essentiel de services (PES) du MSPP. Ils doivent améliorer la qualité de soins des patients tout en permettant au personnel de santé de disposer des équipements de base pour un meilleur diagnostic et une meilleure prise en charge dans les institutions sanitaires. Outre les aspects techniques et les besoins en matériels de la réhabilitation, il a été jugé utile d'intégrer la sauvegarde sociale et environnementale des interventions.

Le Centre santé de Baie-du-Melse, est logé depuis sa création dans deux (2) pièces, une petite maison louée par la communauté. Il s'agit d'une zone en pleine expansion, puisque le Port du Sud a été inauguré et ouvert aux commerces internationaux. La communauté a offert une propriété pour construire la structure sanitaire vis-à-vis du port sur un très beau plateau. Voilà pourquoi l'évaluation a été sollicitée.

Date: 10 Mars 2023

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
	Ressources du secteur			
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales, (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х	
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente?		х	
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х	
	Diversité biologique			
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х	
	Zones protégées		•	
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х	
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х	
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		Cyclones et séisme
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		х	

	Paysage / esthétique						
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		x				
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres						
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х				
14	Si oui, combien ?		х				
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х				
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL [3], faune)		х				
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х				
18	Si oui, combien ?		х				
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х				
	Pollution et nuisances						
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		Х				
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)?		Х				
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	v		Le nettoyage et le déblayage de la cour. Pour la gestion de rejets du centre, L'incinérateur artisanal sera construit, ainsi que des fosses septiques appropriées pour les effluents.			
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?		x				
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?		x				
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?		х				

26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		x	
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	
	Santé sécurité		•	
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	Х		Une zone de desserte portuaire, Il y aura des fouilles, échafaudages et coffrages. Ce sont un ensemble de risques à considérer.
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		Х	
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	V		L'engagement de prendre en compte les besoins spécifiques des femmes ; Leur participation, leur emploi, le sanitaire, etc.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?		х	Le terrain est offert par la communauté.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet?	OuiX Non
Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. Con	sultation publique avec les parties prenantes. La population avoisinante a été informée
des modalités et conditions des travaux	

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

Impact, risque/effet négatifs	Mesures d'atténuation
10 - Inondation, séisme, cyclone	Drainage, construction parasismique et paracyclonique,
22- Déchets solides	Les sites seront nettoyés par les entreprises, les déchets seront détruits. La structure sanitaire sortira avec des infrastructures appropriées (Incinérateur et Fosses septiques).
31- Risques accidents	Port de tenues de chantiers obligatoire (Bottes, casque, gang, chasuble) les entreprises sont tenues d'assurer les ouvriers
34- Préoccupations implication des femmes	Les femmes seront employées pour les travaux correspondant à leurs qualifications. Construction de toilettes dame

Partie D : Classification du projet et travail environnemental

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Projet PROSYS

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : 26 Juin 2019 et 7 Septembre 2021

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Sud – Laborde/Cayes. Code

institution 711309 CCS de Laborde. Coordonnées GPS 18.28226; -73.80359

Responsable du centre de santé : Miss Borga 3718-0574

Responsable de la sélection environnementale et sociale : Anaël Hyppolite

Partie A : Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité ; choix du site ; indication du coût ; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante ; description d'acquisition de terrain ; durée des travaux ; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 août 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'Unité de Gestion des Projets (UGP) du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP).

Le Centre de santé Jean XXIII de Laborde, un site FBR, a subi de légers dégâts. Avant le séisme, il y avait d'importants manquements au bon fonctionnement de la structure sanitaire; Des fissures importantes relevées, La clôture en très mauvais état, Le sanitaire, l'électricité et l'énergie, l'incinération des déchets, La fosse pour gérer les effluents, etc. Voilà pourquoi cette actualisation de l'évaluation est demandée. Elle a été faite le 26 Juin 2019 et actualisée le 7 septembre 2021.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation			
	Ressources du secteur						
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?		х				
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х				
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente ?		х				
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		х				
	Diversité biologique						
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х				
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		Х				
	Zones protégées	•					
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х				
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		х				
	Géologie, sols, catastrophes naturelles						

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х	
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		Cyclone, séisme
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		х	
	Paysage / esthétique			
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		х	
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	
14	Si oui, combien ?	-	-	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		Х	
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ¹² , faune)		х	
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		x	
18	Si oui, combien ?	-	-	

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		х	
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)?		х	
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?		х	Sinon, le déblai des fouilles qui sera réutilisé sur le site.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?		х	
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	-	-	
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	-	-	
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		х	
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		Travaux de construction ; fouilles, échafaudages, ferraillages, etc. Des mesures seront prises (EPI, Sensibilisation, Assurance, etc.) pour réduire les risques d'accidents
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		х	
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	х		C'est un projet qui met en valeur l'aspect genre. Les femmes sont impliquées dans tout le processus. Lors de l'exécution leur emploi serait fortement recommandé.
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	x		La population est bien informée des travaux à effectuer.
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, lesquelles ?		х	

La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet?	OuiX Non
Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. Con	sultation publique avec les parties prenantes. La population avoisinante a été informée
des modalités et conditions des travaux	

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

Impact, risque/effet négatifs	Mesures d'atténuation				
10 - Inondation, séisme, cyclone	Drainage, construction parasismique et para-cyclonique,				
31- Risques accidents	Port de tenues de chantiers obligatoire (Bottes, casque, gang, chasuble) les entreprises sont tenues d'assurer les ouvriers, et les ouvriers seront sensibilisés et responsabilisés par atténuer les risques.				
34- Préoccupations implication des femmes	Les femmes seront employées pour les travaux correspondant à leurs qualifications. Construction de toilettes dame, etc.				
36- Participation de la population	La communauté a proposé le terrain au MSPP et sensibilisé sur le niveau de participation à apporter.				

Partie D : Classification du projet et travail environnemental

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Aucun risque majeur n'a été identifié. Les travaux peuvent se dérouler correctement.

Projet PROSYS

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : 26 Juin 2019 et Octobre 2022

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Sud – Guichard/Camp

Perrin - CCS de Guichard - Code institution 714103. Coordonnées GPS 18.29539; -73.82873

Responsable du centre de santé : Dr Geemps CHARLES Tél. (509) 3678-83 04

Autres personnes rencontrées : Dr Jn Emmanuel Dumorney Tél. (509) 3937-10 68

Administrateur : M. Eberl Nazaire Tél. (509) 3181-4453

Responsable de la sélection environnementale et sociale : néant

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 août 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'Unité de Gestion des Projets (UGP) du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP).

Le Centre de Santé mixte d'Eben Ezer de Guichard a subi de nombreux dégâts lors du séisme du 14 Août 2021. Dans un premier temps, il était clair pour la Sauvegarde et les Infrastructures que ce bâtiment devrait-être reconstruit le 7 septembre 2021. Toutefois, lors de notre passage en Octobre 2022, la sauvegarde a relevé que des travaux sont en cours pour raccommoder la structure avec les fonds de FBR (Fonds disponibles insuffisants et sans supervision technique). Une correspondance en date du 7 Octobre 2022 a relaté cette anomalie et a demandé formellement de reconstruire le Centre de soin. Après une mise à jour d'une évaluation, ce site a été retenu pour effectuer des travaux de complétude afin de garantir un meilleur service à la communauté, en incluant le volet social et environnemental.

Il faut toutefois noter que cette évaluation a été faite en le 27 Février 2018 et actualisée en Octobre 2022.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	
				Observation
	Ressources du secteur			
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.)?		х	
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente?		Х	
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		X	
	Diversité biologique			
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		Х	
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		Х	
	Zones protégées			
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		Х	
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		Х	
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		Х	

Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ? Paysage / esthétique 12 Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ? Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres 13 Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ? 14 Si oui, combien ?	10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		Séismes et cyclones
Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ? Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres 13	11			Х	
Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ? Si oui, combien ?		Paysage / esthétique			
Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ? 14 Si oui, combien ?	12			Х	
de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ? Si oui, combien ?		Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			
15 Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ? Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL[2], faune) 17 Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ? 18 Si oui, combien ?	13			Х	
d'infrastructures communautaires ? Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL[2], faune) 17 Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ? 18 Si oui, combien ?	14	Si oui, combien ?			
ressource naturelle ? (restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL[2], faune) Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ? Si oui, combien ?	15			Х	
plusieurs personnes ? 18 Si oui, combien ?	16	ressource naturelle ? (restriction d'accès à des aires protégées par exemple		Х	
Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ? Pollution et nuisances Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ? Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)?	17			Х	
d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ? Pollution et nuisances Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ? Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière gaz divers)?	18	Si oui, combien ?			
Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ? Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière gaz divers)?	19			х	
Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière gaz divers)?		Pollution et nuisances			
Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)? X	20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		Х	
	21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)?		Х	

22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	х		
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?		Х	
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	-	-	
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	-	-	
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		Х	
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		Х	
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		Х	
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		Х	
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		Х	
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?	х		
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		Х	
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		Х	
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise- t-il leur implication dans la prise de décision ?	-	-	

	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		Х	
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	х		
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		Х	

Partie D : Classification du projet et travail environnemental

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO

Catégorie C : Impacts à atténuer durant les travaux. D'insister sur les clauses environnementales et sociales lors des visites et son respect dans le contrat de la firme gagnante..

Impact, risque/effet négatifs	Mesures d'atténuation
10 - Inondation, séisme, cyclone	La construction prendra en considération les normes de Drainage, de construction parasismique et para-cyclonique,
22- Déchets solides	Les déchets communs à tous chantiers de construction, dans le contrat signé, les firmes se sont engagées à prendre en charge les déchets en respectant les normes environnementales et sociales

31- Risques accidents	Pour réduire les accidents de travail, les firmes sont tenues de fournir aux ouvriers les EPI adaptés pour un chantier de construction (casque, gilet, chaussures de chantier, gants) de plus, des séances de formation doivent être programmées et les entreprises sont tenues d'assurer les ouvriers.
36- Soutien de la communauté	Ces travaux de construction du centre de santé apporteront une nette amélioration des conditions d'accueil et des prestations de soins, la population est toute acquise à la réalisation de ces travaux.

Projet PROSYS/FBR

Nom du Sous-projet/micro-projet: FBR Date: 24/06/2019 et Septembre 2022

Localisation de l'activité (département, commune, quartier) : Sud – Aquin / Charles Pasqua CS

Code institution 731104 - Coordonnées GPS 18.29424; -73.34415,

Responsable du centre de santé: M. Malivert Weslin Admin Tél. (509) 38 39 22 39

Autres personnes rencontrées : Tél. (509)

Partie A: Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité; choix du site; indication du coût; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante; description d'acquisition de terrain; durée des travaux; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 août 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'Unité de Gestion des Projets (UGP) du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP).

Le Centre de Santé mixte Charles Pasqua a subi de nombreux dégâts lors du séisme du 14 Août 2021. Dans un premier temps, il était clair pour la Sauvegarde et les Infrastructures que ce bâtiment devrait-être réhabilité au cours de la visite du 7 septembre 2021. Toutefois, lors de notre passage en Septembre 2022, la sauvegarde a réalisé un nouveau screening environnemental et social. Cette mission a visé la prise en compte les risques environnementaux et sociaux de la structure sanitaire de Charles Pasqua. Cette évaluation est nécessaire pour anticiper les risques et atténuer leurs impacts et conséquences.

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
	Ressources du secteur			
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.)?		x	
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente?		Х	
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		Х	
	Diversité biologique			
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		Х	
	Zones protégées			
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		Х	
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			

9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х	
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		Séismes et cyclones
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		Х	
	Paysage / esthétique			
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		Х	
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	
14	Si oui, combien ?			
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL[3], faune)		х	
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	
18	Si oui, combien ?			
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		Х	
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		Х	

21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)?		x	
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?		х	
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?		х	
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?	-	-	
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?	-	-	
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		X	
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		х	
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		х	
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?		х	
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		х	
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	
	Préoccupations de genre			
				_

34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	-	-	
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	-	-	
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, Lesquelles ?		Х	

La communaute a-t-elle ete informee et consultee sur ce micro-projet? Oui x Non communa	Oui x Non communauté	orojet? Oui	a communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro
--	----------------------	-------------	--

Partie C: Mesures d'atténuation: Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

10 : La réhabilitation prendra en considération les normes de construction parasismique et paracyclonique

Partie D : Classification du projet et travail environnemental

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- · Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Aucun risque majeur n'a été relevé. Sinon, le respect des normes en appliquant les clauses environnementales et sociales qui seront insérées dans les dossiers d'appel d'Offres et le contrat.

Projet PROSYS

Nom du Sous-projet/micro-projet : PROSYS Post-séisme Date : 28 Septembre 2022

Localisation de l'activité/micro-projet (département, commune, village, quartier) : Sud - Aquin - Sunlight

de la Colline CS - Code institution 731602. Coordonnées GPS 18.30801; -73.24578,

Responsable du centre de santé: Adm Moril: (509) 4777-8247

Responsable de la sélection environnementale et sociale :

.....

Partie A : Brève description de l'activité/sous-projet/micro-projet (justification de l'activité ; choix du site ; indication du coût ; description de tout changement de modalité d'accès ou de route existante ; description d'acquisition de terrain ; durée des travaux ; inclure plan du site, etc.)

Le séisme du 14 août 2021 a sévèrement touché le système sanitaire dans les différents départements géographiques de la péninsule sud. De nombreux Centres de Santé, Hôpitaux communautaires de référence (HCR) hôpitaux départementaux sont devenus non opérationnels. La Banque Mondiale, un des principaux bailleurs de fonds du MSPP, désireuse d'apporter une solution efficiente, a fait de la réhabilitation du système sanitaire une priorité. Pour y parvenir, elle s'est appuyé sur le projet PROSYS, (Strengthening Primary Health Care and Surveillance in Haiti Project / Projet de Renforcement des Soins de Santé Primaire et de la Surveillance en Haïti) qu'elle finance et dont les fonds sont gérés par l'Unité de Gestion des Projets (UGP) du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP)

Le Centre de Santé mixte Sunlight de La Colline d'Aquin, à Vieux-Bourg, a subi des dégâts lors du séisme du 14 Août 2021. Des fissures importantes relevées, quelques dégradations dans certains bâtiments, les installations sanitaires et électriques ont besoin d'être reconsidérées. Joints aux manquements existants pour le bon fonctionnement de la structure sanitaire (Clôture, des cloisonnements à reprendre, peinture du bâtiment, etc.), sont autant d'actions à mettre en œuvre pour faciliter le bon fonctionnement du centre et une prise en charge des clients et patients dans de meilleures conditions.

Partie B : Identification des impacts environnementaux et sociaux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
	Ressources du secteur			
1	Le micro-projet nécessitera- t-il des volumes importants de matériaux issus des ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.)?		х	
2	Nécessitera-t-il un défrichement important ?		х	
3	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres du domaine public de façon temporaire ou permanente?		х	
4	Le projet nécessitera-t-il l'acquisition de terres privées de façon temporaire ou permanente ?		x	
	Diversité biologique			
5	Le micro-projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel ?		х	
6	Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le micro-projet (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		х	
	Zones protégées			
7	La zone du micro-projet (ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserves nationales, forêts protégées, sites de patrimoine mondial, etc.)		х	
8	Si le micro-projet est en dehors mais à faible distance de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée ?		Х	

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
	Géologie, sols, catastrophes naturelles			
9	Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?		х	
10	La zone est-elle vulnérable aux catastrophes naturelles (inondations, séismes, cyclones,)	х		Inondation, cyclones et séisme
11	Le micro-projet dépend-t-il d'un approvisionnement en eau à partir d'un barrage, d'une digue ou de toute autre structure de dérivation de l'eau ?		×	
	Paysage / esthétique			
12	Le micro-projet pourrait-t-il avoir un effet négatif sur la valeur esthétique du paysage ?		x	
	Réinstallation involontaire, perte d'actifs, d'accès et autres			
13	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitats, de cultures, de terres agricoles, de pâturages, d'arbres fruitiers ?		х	
14	Si oui, combien ?		х	
15	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures communautaires ?		х	
16	Est-ce que le projet déclenchera une restriction d'accès à une quelconque ressource naturelle ? (restriction d'accès à des aires protégées par exemple PFNL ¹³ , faune)		х	Plan de réinstallation (préparé conformément au Cadre de politique de réinstallation)
17	Est-ce que la réalisation du micro-projet nécessite le déplacement d'une ou plusieurs personnes ?		х	
18	Si oui, combien ?		х	

¹³Produit Forestier Non Ligneux

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
19	Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente et d'infrastructures commerciales formelles ou informelles ?		x	
	Pollution et nuisances			
20	Le micro-projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?		х	
21	Le micro-projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)?		Х	
22	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ?	v		Le nettoyage et le déblayage de la cour lors des travaux. Ajout d'incinérateur artisanal et Fosses septiques pour faciliter la gestion des rejets produits durant les services de soins.
23	Le micro-projet risque-t-il de générer des déchets médicaux solides et liquides ?		x	
24	Si « oui » l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et élimination, y compris pour les déchets médicaux ?		x	
25	Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion ?		х	
26	Le micro-projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable (pollution ; augmenter la turbidité ; stagnation, etc.) ?		х	
27	Le micro-projet pourrait-il susciter l'utilisation de grandes quantités d'eau ?		Х	
	Pesticides et produits chimiques pour le contrôle des ravageurs			
28	Est-il prévu que le sous-projet implique l'utilisation ou augmente l'utilisation de pesticides ou autres produits nocifs ?		х	
	Mode de vie			
29	Le micro-projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		Х	

	Préoccupations environnementales et sociales	Oui	Non	Observation
30	Le micro-projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		Х	
	Santé sécurité			
31	Le micro-projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations ?		х	Le risque est très faible en suivant les recommandations de la sauvegarde
32	Le micro-projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?		х	
33	Le micro-projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?		х	
	Préoccupations de genre			
34	Le micro-projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	Х		
	Sites historiques, archéologiques ou culturels			
35	Le micro-projet pourrait-il affecter un ou plusieurs sites historiques, archéologiques, ou culturels, ou nécessiter des excavations ?		х	
36	Le projet bénéficie-t-il d'un large soutien de la communauté ?	Х		
37	Le micro-projet peut-il causer d'autres nuisances environnementales ou sociales potentielles ? Si oui, lesquelles ?		х	

Si "Oui", décrire brièvement les mesures qui ont été prises à cet effet. Consultation publique avec les parties prenantes. La population avoisinante a été informée des modalités et conditions des travaux	La communauté a-t-elle été informée et consultée sur ce micro-projet?	Dui_X_ Non
	,	

Partie C : Mesures d'atténuation : Au vu de la partie B, pour toutes les réponses "Oui" décrire brièvement les mesures prises pour limiter et atténuer les impacts, risques et effets négatifs.

Impact, risque/effet négatifs	Mesures d'atténuation
10 - Inondation, séisme, cyclone	Drainage, construction parasismique et paracyclonique,
22- Déchets solides	Les sites seront nettoyés par les entreprises, les déchets seront détruits.
34 et 36 – Préoccupations et implication des femmes	Les femmes seront employées pour les travaux correspondant à leurs qualifications. Construction de toilettes dame. Leur ressentiment a été collecté sur la cour du centre dans un cadre informel.

Partie D: Classification du projet et travail environnemental

Après évaluation des parties A, B et C, l'activité/sous-projet/micro-projet est donc classifié dans la : C

- Catégorie C : Pas besoin de mesures environnementales et sociales Ou, appliquer les mesures environnementales et sociales ci après : (Inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO)
- Catégorie B : Impacts moyens : élaborer les TDRs pour la réalisation d'une EIES simplifiée, d'une Notice d'Impact Environnemental, inclure les clauses environnementales et sociales dans les DAO
- Catégorie A : Impacts importants : à ne pas financer.

Aucun risque majeur n'a été relevé. Sinon, le respect des normes en appliquant les clauses environnementales et sociales qui seront insérées dans les dossiers d'appel d'Offres et le contrat.